











COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 19 février 2015

Signature du contrat de concession des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais

Le 19 février 2015, la Région Nord-Pas de Calais et la Société d'Exploitation des Ports du Détroit ont signé le nouveau Contrat de Concession des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, en présence des représentants de la Région et des Collectivités locales concernées, des actionnaires des deux sociétés (d'Exploitation et de Projet), des entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux du projet d'extension du port de Calais « Calais Port 2015 », et des établissements financiers participant à la réalisation des investissements.

La nouvelle concession, d'une durée de 50 ans, fait des sites de Boulogne-sur-Mer et de Calais un port unique. Elle permet de renforcer la place de leader de Boulogne-sur-Mer dans les domaines de la pêche et de l'halioalimentaire, grâce à de nouveaux investissements portant sur la remise à niveau des équipements de la filière halieutique tant au niveau des services aux pêcheurs qu'en matière de logistique des produits :

- des investissements « port du futur » et développement durable, permettant d'anticiper les besoins futurs d'avitaillement des navires de pêche et dispositifs de recharge en énergie innovants et d'adapter les équipements pour réduire les rejets en mer ;
- des investissements pour développer économie touristique, plaisance et croisière ;
- des investissements pour développer la pêche, la zone d'activités Capécure et les activités halieutiques et logistiques;
- se rajouteront à ces investissements ceux réalisés directement par la Région.

A Calais, la nouvelle concession permet la réalisation du projet « Calais Port 2015 », d'un montant d'environ 650 M€. Ce projet correspond à :

- la création d'une nouvelle digue d'environ 3 km et d'un bassin de 90 ha indispensables à tout développement du port de Calais;
- la création de 44 ha de nouveaux terre-pleins par l'utilisation des matériaux de dragage du bassin, dans une logique d'équilibre déblai-remblai ;
- la construction de postes d'accostage pour maxi-ferries de dernière génération;
- les aménagements de desserte routière et ferroviaire associés ;
- un terminal fer route mer au point de contact des futures autoroutes de la mer et ferroviaires en provenance du sud de la France mais aussi du reste de l'Europe.

Des compétences complémentaires et une participation de l'Europe

La signature du Contrat de Concession a été rendue possible par la réunion de compétences complémentaires : celles de la CCI Côte d'Opale, de la CCI de Région, du Grand Port Maritime de Dunkerque, des investisseurs CDC Infrastructure et Meridiam, mais aussi celles du groupement Concepteur Réalisateur qui associe notamment des sociétés des groupes Bouygues, Spie batignolles et Jan de Nul, et celles des financeurs : Allianz GI qui a accepté le principe de sa participation au projet, pour le compte du groupe Allianz et d'investisseurs tiers, via la souscription d'une émission

obligataire d'un montant de 525 millions d'euros, en complément de l'apport des investisseurs en fonds propres, de plus

de 117 millions d'euros, et du soutien de la Banque Européenne d'Investissement.

Ces engagements ont permis de réduire le montant total des subventions à 270 M€. De plus, l'Etat a décidé de participer

au financement du port et l'Europe a affiché sa volonté d'en faire de même.

La stratégie de développement des deux ports est celle du développement d'un port unique riche des

potentialités de deux sites.

Elle repose sur la volonté de favoriser un développement équilibré des deux ports, de rechercher une complémentarité de leurs activités, et plus globalement une complémentarité entre l'ensemble des ports de la Côte d'Opale et le Tunnel sous la Manche. La mise en place de la Délégation de Service Public permettra ainsi de développer l'économie de la Côte d'Opale et plus généralement celle de la région, par la création d'emplois et de recettes fiscales nouvelles pour les

collectivités.

La décision qu'a prise la Région Nord-Pas de Calais et la signature du contrat de concession marquent ainsi une

étape historique pour la Côte d'Opale, pour le Nord-Pas de Calais, pour notre Pays et pour l'Europe.

CONTACTS PRESSE:

Conseil Régional Nord-Pas de Calais : Peggy COLLETTE

Peggy.collette@nordpasdecalais.fr - + 33 (0)3 28 82 53 03

■ CCI Côte d'Opale : Isabelle FAUQUET

<u>Isabelle.fauquet@calais-port.fr</u> - + 33 (0)3 21 46 29 10

CDC Infrastructure : Marie-Laure MAZAUD

<u>marie-laure.mazaud@cdcinfra.com</u> - + 33 (0)1 58 50 53 08

Meridiam : Virginie BRANGER

vbranger@volcancommunication.fr - + 33 (0) 6 61 51 52 03

2